

## Quelle place l'école doit-elle réserver au smartphone et à son usage ?

**La France veut dès la rentrée des jeunes. l'interdire 2018. Mais L'école dans le le smartphone doit-elle fondamental fait partie lui fermer et au collègue du quotidien les portes ?**

### « Je ne suis pas pour des interdits qui viennent d'en haut »

**P**our la ministre de l'Enseignement obligatoire, Marie-Martine Schyns (CDH), c'est à chaque école de fixer les règles de vivre-ensemble qui prévalent dans son enceinte, et pas à l'autorité politique d'édicter une règle générale à propos du smartphone.

**Le smartphone a envahi nos poches, y compris celles des plus jeunes. L'attention qu'ils captent pose-t-elle un problème à l'école ? De distraction, par exemple.**

*On a dans nos écoles des enseignants, des éducateurs et des équipes de direction qui ont pris, dans leur autonomie, des règlements d'ordre intérieur (ROI) et qui gèrent la présence ou pas, l'usage ou pas des smartphones dans les écoles. C'est à chaque équipe pédagogique – et je pense qu'elles le font toutes – de prévoir la réglementation en lien avec les téléphones.*

*La très grande majorité des écoles fondamentales (maternelles et primaires) sont plutôt dans une logique de refuser la présence de ces objets à l'école. Dans le secondaire, on le sait, on est avec des adolescents, et chaque école prévoit donc la manière dont le téléphone peut être utilisé ou pas en fonction de l'endroit (cour de récréation, classe, temps de*

*midi, réfectoire, etc.). Dans certaines écoles, la réglementation est construite avec les élèves eux-mêmes dans le cadre des conseils d'élèves, des conseils de participation, etc.*

**Pas de différence entre le primaire et le secondaire ?**

*Je fais confiance aux équipes pédagogiques. Je pense que les directeurs d'école et les enseignants du primaire sont bien conscients qu'un smartphone n'a pas le même intérêt en primaire qu'en secondaire.*

**En France, le ministre de l'Éducation veut enfermer les smartphones pendant la journée. Qu'en pensez-vous ?**

*Je ne suis pas pour des interdictions qui viennent d'en haut. C'est une question de confiance vis-à-vis des équipes pédagogiques. Quand l'école se fixe une règle, il faut responsabiliser tous les acteurs : élèves et parents, évidemment. Quand un parent inscrit son enfant dans une école, il signe le ROI, ce n'est pas rien, ce n'est pas un geste symbolique. Ça vaut pour le smartphone, comme pour plein d'autres choses.*

*C'est un peu un faux débat de pointer uniquement le smartphone. Un tas d'autres choses font que, parfois, donner cours à une classe, ce n'est*

*pas évident. Il faut des règles de vivre-ensemble, qui sont des règles de respect de chacun.*

**L'école doit-elle intégrer cet outil dans l'apprentissage ?**

*C'est fonction de la réalité de la classe que l'enseignant a devant lui. Avec une classe de jeunes de 16 ans qui ont tous un smartphone, un enseignant peut très bien utiliser l'outil pour une recherche documentaire en classe, un travail en groupe ou autre. Quand c'est bien construit, ça a un intérêt, dès lors que les règles sont claires dès le départ et que l'outil est utilisé avec un objectif d'apprentissage. Que ce soit un apprentissage au niveau du contenu abordé en classe ou, même, dans le cadre d'un cours de français et d'éducation aux médias ou de philosophie et citoyenneté, pour développer l'esprit critique sur l'outil lui-même.*

*Dans le cadre du Pacte d'excellence, les écoles devront, dans le cadre de leur plan de pilotage, définir leurs stratégies numériques. On parle ici du smartphone, mais il y a une série d'autres outils numériques qui sont utilisables en classe. ■*

## Marie-Martine Schyns

Marie-Martine Schyns est ministre de l'Éducation (enseignement obligatoire) et des Bâtiments scolaires depuis avril 2016. Elle avait déjà occupé le poste entre juillet 2013 et mai 2014. Membre du CDH, elle a été députée fédérale, députée wallonne et cheffe de groupe au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que conseillère communale (et ancienne échevine de la Culture, du Tourisme et de la Jeunesse) à Herve.

Propos recueillis par  
CORENTIN DI PRIMA

## « Le smartphone peut apporter une plus-value à l'enseignement »

**P**our Brigitte Denis, interdire les smartphones à l'école n'est pas la solution. Mieux vaut encadrer leur usage et exploiter leur potentiel dans le cadre des cours.

### Le smartphone a-t-il sa place à l'école ?

Tout dépend de l'âge des enfants. On peut se poser la question de l'intérêt pour des enfants de maternelle ou début de primaire d'avoir de tels outils en classe. On peut reprendre comme base la règle « 3-6-9-12 » (proposée par le psychiatre français Serge Tisseron : pas d'écran avant 3 ans, de console de jeux portable avant 6 ans, d'internet avant 9 ans, internet seul à partir de 12 ans, avec prudence, NDLR).

Mais selon moi, à partir d'un certain âge, on peut imaginer pouvoir se servir de smartphones à l'école. Après 9 ans, on peut très bien imaginer que, dans certains cas, cela permette certains usages pédagogiques des technologies. J'aurais tendance à ne pas le faire trop tôt, mais tout dépend de l'usage qu'on veut en faire. L'idée, de manière générale, serait d'en faire un usage réfléchi. Mais il faut aussi inclure à cette réflexion le fait que tous les enfants ne sont pas équipés d'un smartphone, et pour ceux qui en ont un, il y a ceux qui ont accès à internet et

ceux qui ne l'ont pas.

### Que pensez-vous du projet français de l'interdire en l'enfermant dans des casiers ad hoc ?

Enfermer les smartphones, je ne le ferais pas. Sauf si l'école dispose de matériel qui peut apporter ce que peuvent apporter les smartphones. Ces derniers peuvent donner l'occasion de voter en direct, de rechercher de l'information ou de faire un film ou des photos, par exemple. Cela peut donc être utile.

Mais c'est aux écoles à être le mieux équipées possible et aux enseignants d'être formés pour exploiter les technologies à des fins éducatives. Donc, l'interdire, non.

Je retournerais d'ailleurs la question : quels sont les arguments pour interdire les smartphones à l'école ? Est-ce pour éviter certaines dérives comme le cyberharcèlement ? Des moqueries ? Des problèmes de droit à l'image ? De la distraction pendant les cours ? Si c'est pour faire n'importe quoi avec les smartphones, il faut peut-être les enfermer dans un coffre-fort. Mais je pense que dans certains cas, ils peuvent être une opportunité.

Les smartphones n'entrent pas à l'école dans un objectif pédagogique, mais par l'initiative des parents et/ou des élèves. Les

questions que vous soulevez sur la distraction, etc., sont donc légitimes. Comment réguler ?

Je le vois dans mes cours, les jeunes adultes d'aujourd'hui sont davantage « multitâches » que les générations précédentes. S'il y a vraiment un problème de distraction, par exemple, et que la seule manière envisagée pour le résoudre est d'obliger à mettre le smartphone de côté, de punir quand on enfreint la règle, je ne suis pas certain que l'on va complètement résoudre le problème.

Essayons plutôt de faire en sorte que l'initiative de ne pas s'en servir quand ce n'est pas utile vienne d'eux. C'est à l'école et aussi aux familles d'expliquer pourquoi on ne peut pas l'utiliser en toutes circonstances.

C'est vrai qu'il est difficile d'admettre, quand on enseigne, de voir un étudiant écrire un SMS. On touche ici la question du respect, du vivre ensemble, que l'école doit aussi enseigner.

Mais montrons aussi qu'il est utile de s'en servir parfois. Car ils peuvent apporter une plus-value, permettre de faire des choses qu'il ne serait pas possible de faire sans ce type de support. Que l'on songe au traitement de texte... Si l'on sait bien les utiliser, les technologies permettent des gains non négligeables. ■

Propos recueillis par  
C.D.P.

## Brigitte Denis

Docteur en sciences de l'éducation, elle enseigne la technologie de l'éducation et de la formation dans le cadre des masters en sciences de l'éducation (orientations enseignement et formation d'adultes) et en psychologie à l'Université de Liège. Ses recherches se focalisent sur la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et la régulation d'environnements d'apprentissage recourant aux technologies de l'information et de la communication.